

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 22</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 28 Exprimées par pouvoirs : 8 Total (mini 19) : 36</p> <p>Quorum atteint</p>

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**16 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : La pierre sèche au service de la valorisation des bourgs et villages du Sisteronais-Buëch – Année 2021 - 2022 – Création d'un poste de vacataire

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	10 436 €	6 958 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	17 394 €	13 915€

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n° 2020-08-07 du 19 novembre 2020, le bureau syndical du Parc naturel régional des Baronnies provençales a approuvé la réalisation, le budget et le plan de financement du projet intitulé « La pierre sèche au service de la valorisation des bourgs et villages du Sisteronais-Buëch ».

Ce projet a été retenu par le Comité de Programmation du LEADER Sisteronais Buëch en séance du 17 mai 2021.

Cette opération est bâtie sur un accompagnement des communes maîtres d'ouvrages pour leurs différents projets de construction et de restauration des ouvrages en pierre sèche. Cet accompagnement nécessite que le Parc bénéficie d'un murailleur expert de ces thématiques, notamment pour les missions suivantes :

- Assistance technique à maîtrise d'ouvrage à destination des collectivités territoriales pour la définition de travaux de restauration de patrimoines bâtis en pierre sèche ou la création d'ouvrages nouveaux dans le cadre de travaux globaux de requalification de l'espace urbain de certains centres-bourg ou villages. Cette mission a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales désireuses d'engager ce type de travaux sur leur centre bourg. Outre la définition des travaux (technique et financier), le chargé de projet accompagnera les collectivités dans la rédaction des dossiers de consultation des entreprises pour tout ce qui concerne la thématique de la pierre sèche.
- Encadrement de certains travaux de restauration de patrimoines bâtis en pierre sèche, dans le cadre de chantiers participatifs, de chantiers de jeunes organisés par le partenaire du Parc sur cette opération.
- Intervention auprès de jeunes en formation dans les centres de formation du Gabion (Embrun) et de la Maison Familiale Rurale de Ventavon, pour l'encadrement de stages pratiques sur la technique de maçonnerie en pierre sèche.

Il est proposé de recruter un vacataire à partir du mois de novembre 2021 pour un volume de 700 heures travaillées sur une période de 24 mois. La rémunération de ce dernier sera calculée sur la base de l'IB 679 / IM 565 et d'un relevé mensuel des heures effectuées.

Délibération

- ◆ Vu la charte du Parc et notamment l'ambition n°1, mesure 4 : Préserver les atouts naturels et humains, donner aux patrimoines culturels toute leur place dans la compréhension & l'aménagement du territoire
- ◆ Vu la délibération n° 2020-08-07 du Bureau syndical en date du 19 novembre 2020
- ◆ Considérant la nécessité d'un recrutement d'un agent, spécialiste de la technique de la pierre sèche, afin d'accompagner au mieux les projets des communes et du Parc sur cette opération

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical



- **Autorise** la Présidente à recruter un vacataire dans les termes décrits ci-avant pour assurer l'ingénierie nécessaire à cette action, et ce à compter du 1^{er} novembre 2021
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

